



OFFRE DE BIENVENUE EN GESTION LIBRE

SOUS CONDITIONS¹

Offre valable du 01/02/2026 au 30/04/2026

DE 50€ À
1 000€ OFFERTS
SOUS CONDITIONS¹

Offre valable pour une 1^{ère} adhésion en gestion libre au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir² avec un versement initial net allant de 1 000 € minimum jusqu'à 100 000 € minimum investi à 40 % minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Je soussigné(e) souhaite bénéficier de la prime de bienvenue offerte sous conditions¹ pour une première adhésion en gestion libre au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir², avec un versement initial net de 1 000 € minimum investi à 40 % minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

Montant du versement initial	Montant de la prime
1 000 € jusqu'à 1 999 €	50 € ☐
2 000 € jusqu'à 3 999 €	100 € ☐

Montant du versement initial	Montant de la prime
4 000 € jusqu'à 99 999 €	200 € ☐
A partir de 100 000 €	1 000 € ☐

L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter.

Je souhaite que ma prime de bienvenue soit versée à 100 % sur l'unité de compte :

Fait à, le

Nom UC :

Code ISIN :

S'il s'agit d'une SCPI, merci de nous joindre l'annexe de souscription de l'unité de compte choisie.

☐ A défaut de précision, j'accepte que cette prime soit investie à 100 % sur l'unité de compte Schelcher Short Term P (ISIN : FR0011198332)

Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Signature

¹ De 50 € à 1 000 € offerts pour une **première adhésion en gestion libre au contrat d'assurance-vie Croissance Avenir²**, avec un versement initial net allant de 1 000 € minimum jusqu'à 100 000 € minimum investi à 40 % minimum en unités de compte, **qui présentent un risque de perte en capital.**

Prime de 50 € valable pour un versement net initial de 1 000 € minimum et jusqu'à 1 999 €
Prime de 100 € valable pour un versement net initial de 2 000 € minimum et jusqu'à 3 999 €

Prime de 200 € valable pour un versement net initial de 4 000 € minimum et jusqu'à 99 999 €
Prime de 1 000 € valable pour un versement net initial de 100 000 € minimum

Versement initial de 1 000 € minimum fait par une personne physique sur un contrat Croissance Avenir, reçu entre le 1^{er} février 2026 et le 30 avril 2026 (date de réception de la demande d'adhésion complète faisant foi) accompagné du coupon de l'offre, sous réserve d'acceptation par Epargnissimo et sous condition qu'il n'y ait pas de sortie (partielle ou totale) la première année suivant la date de signature de la demande d'adhésion. L'assureur versera la prime sur une unité de compte du choix du client ou à défaut sur le support Schelcher Short Term P (FR0011198332), **non garantis en capital**, dans les 3 mois suivant la validation du dossier d'adhésion. Pour les SCPI, merci de joindre les annexes correspondantes.

L'accès à l'investissement donnant droit à la prime est subordonné au niveau de risque que l'adhérent est en mesure de supporter. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

² Croissance Avenir est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport. Ce contrat est commercialisé par Epargnissimo et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 305 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir et Epargnissimo sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09). Le document d'informations clés du contrat d'assurance-vie Croissance Avenir contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez vous procurer ce document auprès de Suravenir ou en vous rendant sur notre site www.epargnissimo.fr.

EPARGNISSIMO, société par actions simplifiée, RCS TOULOUSE SIREN : 509 041 489. Siège Social : 9 rue Alsace Lorraine, 31000 Toulouse. EPARGNISSIMO est enregistré à l'ORIAS sous le numéro 09 049 292 - Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) - Mandataire d'intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (MIOBSP). Garantie financière auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 160 Rue Henri Champion, 72030 LE MANS Cedex 9. www.epargnissimo.fr.

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle